



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Équipement : services extérieurs

Question écrite n° 2157

Texte de la question

M Pierre Forgues attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur les moyens mis à la disposition des services des directions départementales de l'équipement. En effet ceux-ci sont insuffisants, tant en crédits de fonctionnement qu'en effectif et en matériel. Il conviendrait donc que soient augmentés les moyens nécessaires à la préservation et à la continuité du service public assuré par les DDE. Il lui demande de lui indiquer les mesures allant dans ce sens qu'il envisage de prendre.

Texte de la réponse

Reponse. - Sur le plan général, la politique actuelle de maîtrise des dépenses publiques impose aux services extérieurs de l'Etat d'adapter leurs structures et leurs méthodes de fonctionnement afin que, compte tenu des moyens qui peuvent leur être dévolus, ils continuent à remplir au mieux leurs missions. S'agissant des services de l'équipement, la diminution des effectifs est appliquée de façon sélective et s'accompagne d'une augmentation importante des crédits de modernisation destinés à l'acquisition de matériels plus performants, à l'organisation de formations au bénéfice des agents de toutes catégories, ainsi qu'à l'amélioration des méthodes et conditions de travail. Toutes ces actions vont dans le sens d'un service rendu de meilleure qualité et à moindre coût.

Données clés

Auteur : [M. Forgues Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2157

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2441